

# Accueil périscolaire et extrascolaire

Les enfants dont les deux parents travaillent sont accueillis en priorité sur présentation de justificatif : contrats de travail et fiches de paie ou attestations d'employeur.



## Restauration scolaire

Les autres enfants pourront y déjeuner en fonction de la capacité d'accueil. Pour être admis au restaurant scolaire, les enfants doivent être préalablement inscrits, afin de permettre au gestionnaire de calculer le nombre de repas à commander.

## Accueil périscolaire

### Accueil du matin : 7h30 - 8h30

- Date limite de réservation : le 26 du mois précédent.
  - Modification possible les lundis et mardis de la semaine précédente par mail (pour les ajouts, validation en fonction des taux d'encadrement et capacité d'accueil)
- Lieu d'accueil
  - Pour les maternelles : Ecole maternelle Rosemonde Gérard, Place de la Garenne
  - Pour les élémentaires : Espace Luzarches, 16 rue des Selliers
- Capacité d'accueil
  - Maternelles : 30 enfants
  - Élémentaires : 30 enfants
- Emargement obligatoire des parents
- Goûter fourni par la Municipalité

### Accueil du soir : 16h30 - 19h

- Date limite de réservation : le 26 du mois précédent.
  - Modification possible les lundis et mardis de la semaine précédente par mail (pour les ajouts, validation en fonction des taux d'encadrement et capacité d'accueil)
- Lieu d'accueil
  - Pour les maternelles : Ecole maternelle Rosemonde Gérard, Place de la Garenne
  - Pour les élémentaires : Espace Luzarches, 16 rue des Selliers
- Capacité d'accueil
  - Maternelles : 70 enfants
  - Élémentaires : 80 enfants
- Emargement obligatoire des parents
- Goûter fourni par la Municipalité

## Mercredi

- Accueil en période scolaire
  - Journée : 7h30 - 19h

- 1/2 journée : 7h30 - 13h30 ou 11h30 - 19h
- Date limite de réservation : le 26 du mois précédent.
  - Modification possible les lundis et mardis de la semaine précédente par mail
- Lieu d'accueil
  - Pour les maternelles : Ecole maternelle Rosemonde Gérard, Place de la Garenne
  - Pour les élémentaires : Espace Luzarches, 16 rue des Selliers
- Capacité d'accueil
  - Maternelles : 36 enfants
  - Élémentaires : 48 enfants
- Emargement obligatoire des parents
- Goûter fourni par la Municipalité

## Soirée anticipée le mercredi après-midi

En cas d'activités extrascolaires (activités sportives, culturelles...), les enfants pourront être récupérés par les parents ou les personnes autorisées 30 minutes avant l'heure de l'activité. Une autorisation sur l'honneur signée par l'association concernée devra être fournie.

ATTENTION : en cas de grand jeu ou de sortie, il ne sera pas possible de récupérer les enfants avant 16h. Cette information sera mentionnée sur les plannings d'animation.

## Vacances

- Accueil : 7h30 - 18h30
- Date limite de réservation
  - Petites vacances : réservation 21 jours avant le premier jour des vacances
  - Réservations mois de juillet : 30 mai
  - Réservations mois d'août : 15 juin
- Lieu d'accueil
  - Pour les maternelles : Ecole maternelle Rosemonde Gérard, Place de la Garenne
  - Pour les élémentaires : Espace Luzarches, 16 rue des Selliers
- Emargement obligatoire des parents
- Goûter fourni par la Municipalité

Documents

[règlement intérieur à compter de sept 2022](#)

[Tarifs, restauration, périscolaire, ALSH à partir du 02/09/2021](#)

[dossier cantine périscolaire 22-23](#)

[Fiche sanitaire 2022-2023](#)

Liens utiles

[Service scolaire](#)

Contact

Service scolaire et péri-scolaire

Place de la Mairie

95270 Luzarches

Email : [service.scolaire@luzarches.net](mailto:service.scolaire@luzarches.net)

Tél : 01 30 29 59 90 / 06 22 71 33 39